

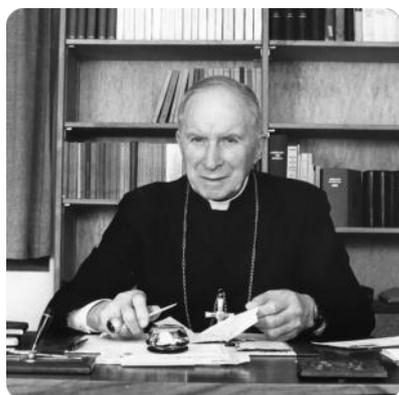


BULLETIN DU PRIEURÉ  
SAINTE-JEANNE-D'ARC  
FRATERNITÉ SACERDOTALE  
SAINT-PIE-X



N° 77

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2024



**Prieuré Sainte-Jeanne-d'Arc**  
2, rue Clairat - 24100 Bergerac  
05 53 22 56 89  
[24p.bergerac@fsspx.fr](mailto:24p.bergerac@fsspx.fr)  
[laportelatine.org/lieux/bergerac](http://laportelatine.org/lieux/bergerac)

**Abbé Morille** 06 46 72 05 04  
**Abbé Gérard** 06 76 61 23 37  
**Abbé de Vriendt** 06 04 06 68 75  
**Abbé Vigne** 07 49 43 78 04  
**Abbé Bergez** 06 01 76 20 55

**Église Saint-Jean-des-Cordeliers**  
2, rue Clairat  
24100 Bergerac

**Chapelle N.-D. de Toutes-Grâces**  
19, rue du 34<sup>e</sup> Rgt d'Artillerie  
24000 Périgueux

**Chapelle Saint-Loup**  
19700 Les Plats-de-St-Clément

**Carmel du  
Cœur-Immaculé-de-Marie**  
1105, route du Barrail  
33220 Eynesse

**École Sainte-Jeanne-d'Arc**  
48, rue Jules Michelet  
24100 Bergerac

**SPÉCIAL DÉCLARATION DU 21 NOVEMBRE 1974**

## 21 NOVEMBRE 1974 UN ANNIVERSAIRE D'ACTUALITÉ

**Abbé Michel Morille**

Monseigneur Tissier de Mallerai nous a quitté. Une page de la Fraternité se tourne, mais l'histoire continue. L'histoire de demain est héritière de celle d'hier. Nous fêtons ce 21 novembre les 50 ans de la Déclaration de Mgr Lefebvre. Il n'est pas inutile de nous pencher à nouveau sur cette Déclaration : pour beaucoup qui n'ont pas connu cette période, pour tous, afin de nous rappeler les principes qui guidèrent Mgr Lefebvre à travers la période houleuse de l'après-Concile. Cette période évolue, dans une certaine continuité : il n'est quasiment pas un texte de Rome qui ne se réfère qu'au Concile et aux textes issus du Concile ; elle évolue parce que c'est désormais la génération des nouveaux

grands-parents qui n'a connu que la messe conciliaire.

En même temps, une nouvelle génération arrive, affamée, peu rassasiée par les idées modernes, prête à entendre sereinement la voix de la Tradition, quitte à s'éloigner de l'« esprit conciliaire » qu'ils n'ont pas forgé et donc auquel ils ne tiennent pas mordicus.

Puisse cet anniversaire nous rappeler la grâce que nous avons de puiser à la source de la Rome éternelle.



## DÉCLARATION DE MGR LEFEBVRE DU 21 NOVEMBRE 1974

Nous adhérons de tout cœur, de toute notre âme à la Rome catholique, gardienne de la foi catholique et des traditions nécessaires au maintien de cette foi, à la Rome éternelle, maîtresse de sagesse et de vérité.

Nous refusons par contre et avons toujours refusé de suivre la Rome de tendance néo-moderniste et néo-protestante qui s'est manifestée clairement dans le concile Vatican II et après le concile dans toutes les réformes qui en sont issues.

Toutes ces réformes, en effet, ont contribué et contribuent encore à la démolition de l'Église, à la ruine du Sacerdoce, à l'anéantissement du Sacrifice et des Sacrements, à la disparition de la vie religieuse, à un enseignement naturaliste et teilhardien dans les Universités, les Séminaires, la catéchèse, enseignement issu du libéralisme et du protestantisme condamnés maintes fois par le magistère solennel de l'Église.

Aucune autorité, même la plus élevée dans la hiérarchie, ne peut nous contraindre à abandonner ou à diminuer notre foi catholique clairement exprimée et professée par le magistère de l'Église depuis dix-neuf siècles.

« S'il arrivait, dit saint Paul, que NOUS-MÊME ou un Ange venu du ciel vous enseigne autre chose que ce que je vous ai enseigné, qu'il soit anathème. » Gal. 1, 8.

N'est-ce pas ce que nous répète le Saint-Père aujourd'hui ? Et si une certaine contradiction se manifestait dans ses paroles et ses actes ainsi que dans les actes des dicastères, alors nous choisissons ce qui a toujours été enseigné et nous faisons la sourde oreille aux nouveautés destructrices de l'Église.

On ne peut modifier profondément la « *lex orandi* » sans modifier la « *lex credendi* ». À messe nouvelle correspond catéchisme nouveau, sacerdoce nouveau, séminaires nouveaux, universités nouvelles, Église charismatique, pentecôtiste, toutes

choses opposées à l'orthodoxie et au magistère de toujours.

Cette Réforme étant issue du libéralisme, du modernisme, est tout entière empoisonnée ; elle sort de l'hérésie et aboutit à l'hérésie, même si tous ses actes ne sont pas formellement hérétiques. Il est donc impossible à tout catholique conscient et fidèle d'adopter cette Réforme et de s'y soumettre de quelque manière que ce soit.

La seule attitude de fidélité à l'Église et à la doctrine catholique, pour notre salut, est le refus catégorique d'acceptation de la Réforme.

C'est pourquoi sans aucune rébellion, aucune amertume,

aucun ressentiment nous poursuivons notre œuvre de formation sacerdotale sous l'étoile du magistère de toujours, persuadés que nous ne pouvons rendre un service plus grand à la Sainte Église Catholique, au Souverain Pontife et aux générations futures.

C'est pourquoi nous nous en tenons fermement à tout ce qui a été cru et pratiqué dans la foi, les mœurs, le culte, l'enseignement du catéchisme, la formation du prêtre, l'institution de l'Église, par l'Église de toujours et codifié dans les livres parus avant l'influence moderniste du concile en attendant que la vraie lumière de la Tradition dissipe les ténèbres qui obscurcissent le ciel de la Rome éternelle.

Ce faisant, avec la grâce de Dieu, le secours de la Vierge Marie, de saint Joseph, de saint Pie X, nous sommes convaincus de demeurer fidèles à l'Église Catholique et Romaine, à tous les successeurs de Pierre, et d'être les « *fideles dispensatores mysteriorum Domini Nostri Jesu Christi in Spiritu Sancto* ». Amen.

Mgr Marcel Lefebvre



**MONSIEUR MARCEL LEFEBVRE**

## PETIT CATÉCHISME DE LA DÉCLARATION DU 21 NOVEMBRE 1974

Abbé Michel Morille

*Ce petit catéchisme n'a pas d'autre prétention que d'aider la réflexion de ceux qui découvriraient ou redécouvriraient la déclaration de Mgr Lefebvre. Il n'a donc pas vocation à remplacer les études et les livres qui développent ce sujet avec plus de profondeur. Afin de garder une certaine brièveté, nous avons volontairement simplifié les réponses en essayant cependant de ne pas trahir notre sujet.*

### PRÉLIMINAIRE

#### 1. Qu'est-ce que la Déclaration du 21 novembre 1974 ?

La Déclaration du 21 novembre 1974 est un manifeste écrit par Monseigneur Lefebvre, lu aux séminaristes d'Écône le 2 décembre 1974, publié par le R.P. Barbara dans *Forts dans la Foi*, puis par Jean Madiran dans *Itinéraire*.

#### 2. Cette Déclaration est-elle importante ?

Cette Déclaration a toujours été considérée par les sympathisants comme les opposants, d'une importance capitale.

#### 3. Qu'en disent les opposants ?

C'est en faisant référence à la publication de cette Déclaration que le Cardinal Garrone accusera Mgr Lefebvre dès le 13 février 1975, ce qui aboutira à sa condamnation.

#### 4. Qu'en disent les sympathisants ?

De la bouche même de Mgr Lefebvre, cette Déclaration est « *La position du séminaire [d'Écône] et de la Fraternité [Saint-Pie-X] depuis le début, mais en termes plus nets et plus définitifs en raison de l'amplification de la crise* ».

#### 5. Pourquoi cette Déclaration est-elle importante ?

Cette Déclaration est importante parce qu'elle présente en quelques mots les raisons et les principes d'action de Mgr Lefebvre et de la Fraternité Saint-Pie-X.

#### 6. Cinquante ans après, cette Déclaration vaut-elle encore ?

Cinquante ans avant ou après, cette Déclaration vaut toujours, il revient aux principes de ne jamais varier.

#### 7. Peut-on cependant admettre une modification ?

S'il y a une modification, c'est celle des faits et non des principes, faits qui feraient que cette Déclaration n'aurait plus d'objet.

#### 8. Pouvez-vous expliquer par une comparaison ?

Là où on attribue à saint Athanase un *Credo* propre à préserver des erreurs de son temps, on attribue à Mgr Lefebvre une Déclaration, une charte, propre à mettre en garde contre les nouvelles erreurs. Le *Credo* de saint Athanase vaut toujours, même si l'erreur a changé. De même la Déclaration de Mgr Lefebvre vaudra toujours.

#### 9. Cependant, est-elle encore pertinente ?

La Déclaration est pertinente car ce qui l'a causée est toujours d'actualité.

#### 10. Qu'est-ce qui a causé cette Déclaration ?

Cette Déclaration est causée par une cause éloignée et plus générale, et par une cause prochaine et précise.

#### 11. Quelle est cette cause éloignée ?

La cause éloignée est l'ensemble des erreurs « *manifestées dans le Concile Vatican II et après le Concile dans toutes les réformes qui en sont issues* ».

#### 12. Quelle est la cause prochaine ?

La cause prochaine est la visite canonique à Écône de Mgr Albert Descamps et Mgr Guillaume Onclin, venus enquêter de la part des dicastères des Séminaires, des Religieux et du Clergé.

#### 13. Pourquoi cette visite a été une cause ?

Cette visite a été une cause, puisque les prélats ont pu manifester l'ampleur de la crise par leurs tenues et leurs propos.

#### 14. Dans quel sens ?

Ils ont tenu aux séminaristes des propos contre la Foi, ou aberrants, niant la résurrection physique du Christ, trouvant fatale l'ordination d'hommes mariés ou n'admettant pas qu'il puisse exister une vérité immuable. Dans leur tenue, ils ne passent même pas par la chapelle.



LE PAPE JEAN XXIII AGITE LA MAIN EN SIGNE DE BÉNÉDICTION LORS DE LA JOURNÉE D'OUVERTURE DE VATICAN II, LE 11 OCTOBRE 1962



15. Que se passa-t-il alors ?

En visite à Rome, constatant qu'il ne peut rien attendre de ces congrégations qui cherchent à le condamner, « dans un mouvement d'indignation » selon ses mots, Mgr Lefebvre rédige la position de principe : la Déclaration du 21 novembre 1974.

16. Cette Déclaration est-elle inspirée ?

On peut le dire dans un certain sens.

17. Dans quel sens ne peut-on pas le dire ?

On ne peut pas le dire dans ce sens que l'idée lui viendrait tout d'un coup, comme illuminé par une grâce subite ou une intuition instantanée.

18. Dans quel sens peut-on le dire ?

On peut le dire dans ce sens que, la connaissance théologique, l'esprit de Foi acquis au séminaire français de Rome, — approfondis par quarante-six ans de sacerdoce, vingt-huit ans d'épiscopat, par l'expérience du missionnaire, du religieux, du supérieur de scolasticat, de l'assistant au trône pontifical, du membre éminent du *Cætus Internationalis Patrum*<sup>1</sup>, du Supérieur général des Spiritains, toutes choses qu'il a été, — cette connaissance et cet esprit de Foi se retrouvent dans les quelques lignes de la Déclaration, synthétisés et ramenés aux principes.

LA DÉCLARATION

19. Quels sont les principes rappelés dans la Déclaration ?

Dans cette Déclaration sont rappelés :

- L'obéissance aux enseignements du Magistère,
- Le refus des erreurs contraires au Magistère,
- La résistance aux actes des représentants de l'autorité dans l'Église, lorsque ceux-ci imposent ces erreurs.

20. Que faut-il remarquer dans ces trois rappels ?

Il faut remarquer que les deux derniers découlent du premier. En effet, c'est l'obéissance au Magistère qui impose le devoir de refus des erreurs contraires et le devoir de désobéissance.

21. Comment cela ?

Cela se comprend facilement, on ne peut pas vouloir une chose et son contraire en même temps et sous le même rapport : adhérer au Magistère impose de refuser ce qui est contre le Magistère.

De même, refuser ce qui est contre le Magistère implique nécessairement la désobéissance à celui qui veut imposer ce contraire.

22. Pouvez-vous expliquer par un exemple ?

On peut le comprendre par cet exemple : adhérer à la sobriété implique le refus de l'alcoolisme, ainsi que la désobéissance à celui qui m'ordonne de boire de l'alcool, quand bien même il serait mon père.

1<sup>ER</sup> PRINCIPE : NOUS ADHÉRONS

23. Est-il cependant justifié d'accorder une telle importance au premier principe, c'est-à-dire l'obéissance au Magistère ? Autrement dit, n'est-il pas préférable comme le disent

certains, de se tromper avec le pape que de s'opposer au pape pour rester dans la vérité ?

Le mot employé par Mgr Lefebvre aidera à éclaircir la réponse : « *Nous adhérons* » dit-il. Adhérer est le mot employé pour désigner l'acte de Foi que l'on définit comme « *l'adhésion de l'intelligence à la Révélation* ».

Donc, dans les mots : « *Rome catholique, gardienne de la Foi catholique et des traditions nécessaires au maintien de cette Foi, à la Rome éternelle, maîtresse de sagesse et de vérité* », il faut entendre l'objet même de la vertu théologique de Foi.

L'adhésion est donc non seulement justifiée, mais même imposée par la Foi.



STATUE DU PAPE SAINT PIE X DANS LA BASILIQUE SAINT-PIERRE AU VATICAN

Photo issue de [www.all-free-photos.com](http://www.all-free-photos.com)



Et « *Aucune autorité, même la plus élevée dans la hiérarchie, ne peut nous contraindre à abandonner ou à diminuer notre Foi catholique clairement exprimée et professée par le Magistère de l'Église depuis dix-neuf siècles.* »  
 « *S'il arrivait, dit saint Paul, que NOUS-MÊME ou un Ange venu du ciel vous enseigne autre chose que ce que je vous ai enseigné, qu'il soit anathème* » (Gal. 1, 8.)

## 2<sup>E</sup> PRINCIPE : NOUS REFUSONS

24. Est-il cependant vrai que cela impose un refus ?

Cela implique un refus dans la mesure où l'objet présenté à notre intelligence s'oppose au Magistère.

25. L'objet présenté à notre Foi et notre intelligence s'oppose-t-il au Magistère ?

Oui, et cela se constate de plusieurs façons.

Mgr Lefebvre répétait souvent : « *Malheureusement nous sommes bien obligés de constater* ».

26. De quel constat s'agit-il ?

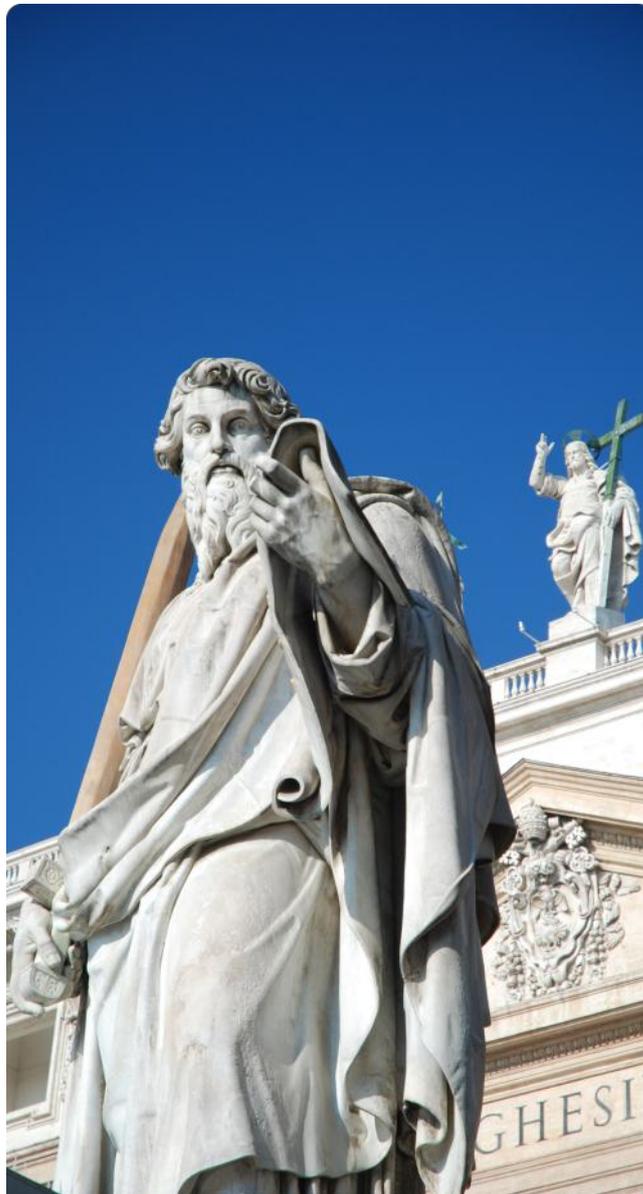
- Il s'agit du constat d'opposition :
- Entre les directives pratiques ante et post-conciliaires,
  - Entre la prédication et la profession de Foi avant après ce même Concile,
  - Entre les textes romains avant après ce même Concile.

27. Ce constat correspond-il à la réalité ?

Oui, cela est évident pour le premier cas : autels retournés, abandon ostentatoire du sacré, abandon de l'habit ecclésiastique, etc., comme chaque fidèle peut le constater encore aujourd'hui.

28. Quant à la profession de Foi ? (2<sup>o</sup> constat)

Mgr Lefebvre le mettait en avant avec ce qu'on a appelé la parabole de l'enfant au catéchisme : un enfant avec un catéchisme peut constater par lui-même l'opposition entre la nouvelle prédication et son catéchisme.



STATUES DE SAINT PAUL ET DE JÉSUS CHRIST DE LA PLACE SAINT-PIERRE DE LA CITÉ DU VATICAN

29. Ce constat vaut-il toujours ?

Oui, et il n'a pas besoin d'être universel (c'est-à-dire de s'étendre à tous les prédicateurs) pour être réel. Par exemple, on se rassure, même dans les grands pèlerinages vers Chartres, en disant que l'homélie de l'évêque diocésain « *était bonne* », sous-entendu, sans opposition au catéchisme, ce qui est un aveu de méfiance fondée sur des cas encore récents : c'est une preuve de constat par exception confirmant la règle.

30. Quant aux textes ? (3<sup>o</sup> constat) ?

Le concile Vatican II n'a été ni rejeté ni amendé, le constat d'opposition demeure. Il est renforcé par beaucoup de textes sortants de Rome depuis.

31. De quelle opposition s'agit-il principalement ?

Il s'agit principalement d'une opposition :

- Sur la liberté religieuse (*Dignitatis Humanae*<sup>2</sup> n° 2),
- Sur l'œcuménisme (*Unitatis Redintegratio*<sup>3</sup> n° 3, *Lumen Gentium*<sup>4</sup> n° 8),
- Sur la collégialité (*Lumen Gentium* n° 22).

32. À quoi s'opposent ces trois thèses ?

Ces trois thèses s'opposent d'une manière ou d'une autre à la nécessité d'adhérer :

- à Jésus Christ,
- à l'Église catholique,
- à l'autorité pontificale dans la personne unique du Souverain Pontife.

Erreurs déjà condamnées notamment par :

- *Quanta Cura* et le *Syllabus*,
- *Mortalium animos*,
- *Unam Sanctam* et les Conciles de Lyon II, Florence et Vatican I,
- Et par de nombreux autres textes magistérielles, ainsi que la pratique traditionnelle de l'Église.

## 3<sup>E</sup> PRINCIPE : NOUS NOUS EN TENONS

33. Comment se concrétisera le refus des réformes ?

Le refus des réformes se concrétisera dans la désobéissance.



34. La désobéissance n'est-elle pas un vice, surtout lorsqu'elle s'oppose aux autorités ecclésiastiques ?

La désobéissance est un vice, surtout lorsqu'elle s'oppose à l'autorité prévue par Dieu de manière très prochaine, telle qu'elle existe dans la hiérarchie ecclésiastique.

35. Comment donc peut-on refuser d'obéir à Rome ?

On peut refuser d'obéir à Rome justement parce qu'il y a Rome et Rome :

– La « Rome catholique, gardienne de la Foi catholique et des traditions nécessaires au maintien de cette Foi, la Rome éternelle, maîtresse de sagesse et de vérité. »

– La « Rome de tendance néo-moderniste et néo-protestante qui s'est manifestée clairement dans le Concile Vatican II et après le Concile dans toutes les réformes qui en sont issues. »

36. Est-il possible de désobéir à cette seconde « Rome », c'est-à-dire cette tendance décrite ci-dessus ?

Il est non seulement permis mais même obligatoire de désobéir à la seconde Rome, c'est-à-dire à cette tendance, et donc aux ordres d'adhérer à cette tendance.

37. Pourquoi ?

Parce que c'est un constat qu'elle met en danger la Foi et la Morale, et que sans la Foi et sans la Morale, on ne peut se sauver.

« On ne peut modifier profondément la lex orandi [la loi de la prière] sans modifier la lex credendi [la loi de la Foi]. À messe nouvelle correspond catéchisme nouveau, sacerdoce nouveau, séminaires nouveaux, universités nouvelles, Église charismatique, pentecôtiste, toutes choses opposées à l'orthodoxie et au Magistère de toujours. »

38. Comment appelle-t-on cette obligation de désobéir ?

On appelle cette obligation de désobéir l'état de nécessité.

39. L'état de nécessité n'est-il pas simplement un prétexte pratique de n'en faire qu'à sa tête ?

L'état de nécessité se base sur le fameux constat : « Nous sommes bien obligés de constater ». Il n'est donc pas simplement un prétexte, mais une réaction pragmatique et nécessaire au salut de l'âme.

40. De quelle manière faut-il donc désobéir ?

Il faut désobéir selon les termes de cette Déclaration : « sans aucune rébellion, aucune amertume, aucun ressentiment (...) sous l'étoile du Magistère de toujours ».



CONSÉCRATION LORS D'UNE MESSE CÉLÉBRÉE PAR MGR LEFEBVRE

Il faut désobéir aussi dans l'esprit d'obéissance : « persuadés que nous ne pouvons rendre un service plus grand à la sainte Église Catholique, au Souverain Pontife et aux générations futures. »

Autrement dit, notre obéissance à Rome va jusqu'à désobéir aux tendances, si tenaces soient-elles, opposées à la « Rome éternelle, maîtresse de sagesse et de vérité ».

41. Il ne faut donc pas se séparer de Rome ?

Au contraire, cette désobéissance a pour but de ne pas se séparer de Rome :

« Ce faisant, avec la grâce de Dieu, le secours de la Vierge Marie, de saint Joseph, de saint Pie X, nous sommes convaincus de demeurer fidèles à l'Église Catholique et Romaine, à tous les successeurs de Pierre, et d'être les "fideles dispensatores mysteriorum Domini Nostri Jesu Christi in Spiritu Sancto". »

42. Comment Mgr Lefebvre permet de s'attacher à Rome ?

Mgr Lefebvre permet de s'attacher à Rome :

- En donnant l'amour de la Ville éternelle,
- En donnant l'amour de la liturgie romaine,
- En donnant l'amour du Magistère romain.

43. Que fit-il pour donner cet amour ?

- Il demanda à chacun de ses prêtres de faire un séjour à Rome (entre un mois et un an selon les périodes),
- Il légua à ses séminaristes son savoir liturgique reçu au Séminaire français de Rome,
- Il dispensa aux séminaristes un cours d'Actes du Magistère qui abordait les principales encycliques des siècles passés.
- Et bien sûr, Monseigneur voulut toujours garder les prières pour le souverain Pontife dans la liturgie.



## CONSÉQUENCES DE LA DÉCLARATION

### HIER

#### 44. Devant le mécontentement romain, Mgr Lefebvre est-il revenu sur sa Déclaration ?

Mgr Lefebvre n'est pas revenu sur sa Déclaration, il s'est contenté de dire : « *Je pourrais l'écrire autrement, mais je ne pourrais pas écrire autre chose* ».

#### 45. Quelles furent les conséquences ?

Les conséquences de la Déclaration furent la suppression de la Fraternité et des séminaires. Mais Mgr Lefebvre continua la formation des séminaristes et les ordinations.

#### 46. Pourquoi ?

Toujours dans l'esprit du premier principe : l'obéissance à la Foi, mais vue très concrètement sous l'angle des moyens de transmettre la Foi et sauver les âmes :

« *Demander que nous fermions les séminaires, c'est nous demander de collaborer à la destruction de l'Église. Je ne veux pas, lorsque le Bon Dieu m'appellera, me dire en conscience : j'ai détruit quelque chose que le Bon Dieu me permettait de faire, (...) qui a pratiquement été approuvé par les visiteurs romains. On me demande de détruire ça parce que ce n'est pas conforme aux orientations post-conciliaires qui détruisent l'Église. Eh bien non !* » (conférences spirituelles aux séminaristes du 1<sup>er</sup> décembre 1975 et du 2 février 1976).

« *Je veux qu'à l'heure de ma mort, lorsque Notre-Seigneur me demandera : « Qu'as-tu fait de ton épiscopat, qu'as-tu fait de ta grâce épiscopale et sacerdotale ? », je ne puisse pas entendre de la bouche du Seigneur : « Tu as contribué à détruire l'Église avec les autres »* (Sermon à Lille du 29 août 1976).

### ET AUJOURD'HUI

#### 47. À quoi nous encourage la Déclaration cinquante ans après ?

Cinquante ans après, la Déclaration nous encourage à garder la Foi catholique par les trois moyens qu'elle propose face aux difficultés propres à notre époque :

- Adhérer à la Foi,
- Refuser les erreurs contraires à la Foi,
- Poser les actes en conséquence.

#### 48. Comment adhérer à la Foi aujourd'hui ?

Aujourd'hui comme hier, nous adhérons à la Foi en l'approfondissant, pas seulement à l'aide de l'homélie dominicale, mais par la connaissance du catéchisme, qui est un condensé du Magistère, chacun selon son âge et ses moyens.

#### 49. Comment être en garde contre les erreurs aujourd'hui ?

Aujourd'hui comme hier, nous sommes en garde contre les erreurs :

- En n'ayant pas peur d'appeler les choses par leurs noms, notamment les erreurs ;
- En fuyant les discours dangereux (livres, discussions, sermons...), même s'ils sont liés à de bonnes choses, comme un pèlerinage ou une messe ;
- En affermissant sa Foi particulièrement dans les domaines où elle est attaquée aujourd'hui, en approfondissant sa connaissance des erreurs modernes : libéralisme, modernisme, etc.

#### 50. Quels actes poser en conséquence ?

En conséquence, il faut poser des actes :

- Religieux, en refusant toute liturgie et tout enseignement qui met notre Foi en danger, y compris en évitant de fréquenter ces congrégations où, gardant seulement la liturgie, on pense avoir tout sauvegardé ;
- Sociaux, en refusant d'être acteurs ou spectateurs de la destruction de la Foi

#### Pour aller plus loin :

– Abbé Jean-Michel Gleize : *Courrier de Rome* n° 678 (septembre 2024 : « 21 novembre 1974-2024 ») et *Courrier de Rome* n° 382 (décembre 2014).

– S.E.R. Mgr Marcel Lefebvre : *Lettre ouverte aux catholiques perplexes* (Éd. Clovis).

– S.E.R. Mgr Bernard Tissier de Mallerais : *Marcel Lefebvre, une vie* (Éd. Clovis), chapitre 17 : « J'adhère à la Rome éternelle ».

#### Notes de bas de page :

<sup>1</sup> Le *Coetus Internationalis Patrum*, dirigé par Mgr Marcel Lefebvre, fut le principal groupe d'opposants au sein du Concile Vatican II (1962-1965).

<sup>2</sup> Déclaration *Dignitatis Humanae* du 7 décembre 1965 sur la liberté religieuse.

<sup>3</sup> Décret *Unitatis Redintegratio* du 21 novembre 1964 sur l'œcuménisme.

<sup>4</sup> Constitution dogmatique *Lumen Gentium* du 21 novembre 1964 sur l'Église.



## DÉCLARATION HISTORIQUE DU 21 NOVEMBRE 1974

Abbé DANIEL VIGNE

Notre-Seigneur est une pierre d'achoppement entre deux cités. Une est bâtie sur l'amour de soi jusqu'au mépris de Dieu et l'autre sur l'amour de Dieu jusqu'au mépris de soi. Dès lors il y a un combat permanent entre ces deux cités et jusqu'à la fin du monde. Cette lutte a pris des formes les plus diverses, de la persécution physique à la corruption des mœurs en passant toujours par l'erreur.

En ces derniers temps, une funeste doctrine, le naturalisme, reprend à son compte toutes les erreurs du passé contre l'Église, la véritable cité de Dieu. Il est apparu dans le protestantisme et s'est muté pour mieux pénétrer à l'intérieur de l'Église afin de la corrompre si c'était possible. Le Saint-Esprit qui assiste son Église a envoyé un saint pape pour identifier cet ennemi qui agit de l'intérieur : le modernisme. Ce même saint a donné les remèdes tout en réformant l'Église. Il suffit dès lors d'y être fidèle.

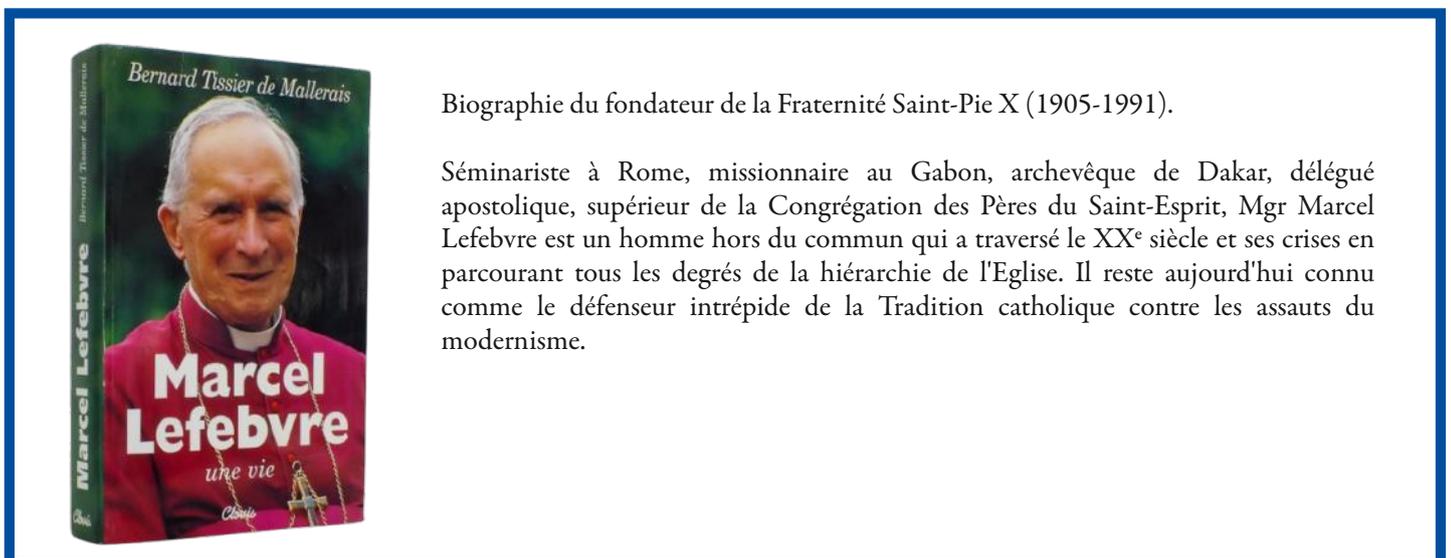
Cependant si ce modernisme a été condamné, il a su manœuvrer sournoisement pour ne pas disparaître complètement et réapparaître au concile Vatican II. Alors, pour reprendre les mots de Monseigneur Lefebvre, a eu lieu une guerre mondiale où se perdent les âmes partout où l'Église avait ensemencé la Vérité salvatrice. Devant un tel fléau tout membre de l'Église se retrouve dans l'obligation de réagir en fonction de sa responsabilité. Du reste, ces réactions n'ont pas manqué, montrant que l'Église est bien invincible. Elles sont venues aussi bien des simples fidèles que de quelques prélats en passant par de nombreux curés soucieux du salut de leurs brebis. La mère de famille a dû dénoncer le catéchisme hétérodoxe enseigné à ses enfants ; le père de famille a dû défendre les valeurs chrétiennes mises à mal par le libéralisme ; le curé a dû se battre pour garder sa messe d'ordination, enfin l'évêque a dû se porter garant de la Tradition contre le vent dévastateur du Concile Vatican II.

Néanmoins, la responsabilité de l'évêque est la plus grande, car il constitue l'Église enseignante dont dépend la source de toute fécondité spirituelle. Il ne peut pas se contenter seulement de

tirer la sonnette d'alarme, il est tenu à prodiguer ce qui est absolument nécessaire au salut des âmes : la doctrine, les sacrements et les ministres ; même s'il doit subir les plus graves injustices comme des condamnations indues.

Heureusement l'Église possède en elle-même les remèdes pour combattre le mal qui nous concerne actuellement, grâce notamment à saint Pie X, et les moyens de continuer la sainteté sur la terre. Pour l'évêque qu'était Monseigneur Lefebvre, il ne s'agissait nullement de se révolter contre la révolution du Concile, mais d'affirmer ce qu'est l'Église, mère de vérité, sans laquelle aucune âme ne peut se sauver. Monseigneur, docteur en théologie, ne fut donc pas une sorte de Robin des bois prenant la défense de ceux qui se sentent abandonnés par une Église qui prétend se renouveler dans les valeurs du monde. Il n'a fait que son devoir, qui, en la circonstance, fut héroïque : la transmission de ce qu'il a reçu contre les nouveautés condamnées par ses prédécesseurs. Il fut l'écho de saint Pie X en rappelant l'erreur du modernisme et la nécessité de tout restaurer dans le Christ. Son assurance, dans sa Déclaration du 21 novembre 1974, lui vient de son devoir accompli uniquement pour l'Église. Ainsi au moment où la tempête semble engloutir la barque de saint Pierre, cette profession de foi se dresse comme un phare bâti sur le rocher du Christ ! Aujourd'hui où l'Église est éclipsée, cette lumière apparaît encore plus inspirée du Saint-Esprit.

Un temps viendra où l'Église, Une, Sainte, Catholique et Apostolique rendra justice à ses fidèles serviteurs qui ont été condamnés pour avoir maintenu la foi de toujours avec une charité toute surnaturelle. Leur honneur sera d'autant plus grand qu'ils auront rempli leur devoir à la hauteur de leur responsabilité. Notre-Dame Gardienne de la Foi montrera comment elle écrase la tête du serpent par des ministres qui lui ont été tout dévoués pour sauver les âmes. Nous pouvons déjà le voir à la lecture de la vie de Monseigneur Lefebvre écrite par un digne fils spirituel.



Biographie du fondateur de la Fraternité Saint-Pie X (1905-1991).

Séminariste à Rome, missionnaire au Gabon, archevêque de Dakar, délégué apostolique, supérieur de la Congrégation des Pères du Saint-Esprit, Mgr Marcel Lefebvre est un homme hors du commun qui a traversé le XX<sup>e</sup> siècle et ses crises en parcourant tous les degrés de la hiérarchie de l'Église. Il reste aujourd'hui connu comme le défenseur intrépide de la Tradition catholique contre les assauts du modernisme.

